

# Le contournement continue sa montée en puissance

Le conseil départemental a inauguré, mardi, la deuxième tranche de la voie d'accès à la ZAC des Plaines. Une étape supplémentaire dans le projet de déviation des RD 498 et RD 8.

C'était un événement très attendu. Même si l'ouverture au public a été faite depuis la fin de semaine dernière, c'est mardi, en début d'après-midi, que le conseil départemental a organisé l'inauguration officielle de la voie d'accès à la ZAC des Plaines. Cette nouvelle infrastructure s'inscrit dans le projet de déviations des RD 498 et RD 8 à Bonson et Sury-le-Comtal.

## La dernière section est bientôt lancée

Pour Alain Laurendon, vice-président du conseil départemental en charge des Transports, « on aperçoit le bout du tunnel avec la mise en circulation de cette voie ». En effet, après l'ouverture en décembre 2015 du contournement sud de Bonson puis, en octobre 2016, d'un tronçon de la déviation de la route départementale désenclavant la ZAC des Plaines, l'ouverture de cette nouvelle tranche

### REPÈRE

#### ■ AMVB reste vigilant

Avec près de 18 000 véhicules passant par Bonson et Sury chaque jour, cette nouvelle voie est « une relative satisfaction » pour Bernard Boulet, porte-parole de l'Association, mieux vivre à Bonson. Et de préciser : « Désormais, il faut des moyens pour inciter les véhicules à l'utiliser. Il faudra ensuite faire le bilan pour connaître son efficacité ».



■ Alain Laurendon, vice-président en charge des Transports au Département et les élus ont offert fleurs et cadeaux aux premiers utilisateurs de la voie. Photo ND

va permettre de désengorger les traversées des communes de Bonson et Sury-le-Comtal. « Une véritable libération pour les habitants qui pourront ainsi moins redouter les accidents et les bouchons » poursuit l'édile. Avant d'ajouter : « Ils pourront aussi profiter d'un cadre de vie amélioré ».

Alain Laurendon a par ailleurs précisé que le projet de prolongement de la voie était déjà bien engagé avec la réalisation d'un autre rond-point sur la commune de Sury-le-Comtal au lieu-dit le Chalet. Il s'agira de la dernière section de la déviation de Sury-le-Comtal. « Une bonne chose », pour le maire de Sury-le-Comtal, Yves Martin, qui relève que « cela fera moins de circulation dans la côte Sainte-Agathe. Avec la création du nou-

veau groupe scolaire, c'est une bonne chose, notamment pour la sécurité des enfants et des parents ».

Il s'agira par ailleurs pour Bonson de requalifier l'avenue de Sury. Comme le souligne le premier magistrat Joseph Deville, « notre volonté est de réduire les voies de circulation et notamment de créer une voie pour les modes doux ». Et de préciser : « Cela permettra de casser la vitesse. Des contrôles seront faits. » Enfin, l'aménagement sera complet avec l'aménagement d'une nouvelle bretelle pour rejoindre l'A72 vers Saint-Étienne pour éliminer les bouchons à hauteur du rond-point de Saint-Just-Saint-Rambert en direction de Saint-Galmier.

Naël Dandachi  
avec Fabien Perat

## « Un accès plus rapide à mon entreprise »

Bayram Terim, habitant de Bonson

« Ce nouveau contournement est bien pratique. L'entreprise dans laquelle je travaille se situe dans la ZAC des Plaines, de ce fait, j'ai un accès nettement plus rapide qu'avant. Avant, je mettais un peu plus de temps à cause de la gare de Bonson et du passage des trains, ce qui bloquait énormément la circulation. De plus, cela va permettre de désengorger Bonson. Ça sera plus facile aussi pour rejoindre Montbrison en venant de Bonson ou bien pour partir sur Saint-Anthème, l'attente est moins longue.



■ Photo Fabien PERAT

L'ouverture est récente, il va falloir patienter avant de voir la différence. »

# 3,7

En millions d'euros, c'est le montant TTC des travaux à la charge du Département, seul financeur. Les travaux de terrassement et d'assainissement ont été réalisés par le groupement d'entreprises Guintoli/EHTP/Siorat, avec l'entreprise Eiffage comme sous-traitant pour les enrobés des chaussées. Les travaux de signalisation de police et directionnelle ont été réalisés dans le cadre des marchés départementaux par l'entreprise Lacroix pour un montant de 24 000 euros TTC.